



*Fiduciaire Métropole Audit*

**KPMG AUDIT IS**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**Fiduciaire Métropole Audit**  
26 boulevard du Général de Gaulle  
59100 Roubaix  
France

# *Bigben Interactive S.A.*

***Rapport des commissaires aux comptes sur la  
réduction du capital***

Assemblée générale du 21 juillet 2017, résolution n° 24  
Bigben Interactive S.A.  
396/466 rue de la Voyette - CRT2 - 59273 Fretin  
*Ce rapport contient 2 pages*  
Référence : CdeB-172-66



**KPMG AUDIT IS**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 80055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**Fiduciaire Métropole Audit**  
26 boulevard du Général de Gaulle  
59100 Roubaix  
France

**Bigben Interactive S.A.**

Siège social : 396/466 rue de la Voyette - CRT2 - 59273 Fretin  
Capital social : € 36 445 078

**Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale du 21 juillet 2017, résolution n° 24

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par périodes de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Marcq en Baroeul, le 31 mai 2017

Roubaix, le 31 mai 2017

KPMG Audit IS

Fiduciaire Métropole Audit

Christian de Brianson  
Associé

Arnaud Birlouez  
Associé